

# **CODE DE CONDUITE DE LA FIFPRO**

## **1. Points généraux**

- 1) Le présent Code de conduite représente une norme minimum.
- 2) Toute personne participant à une activité de la FIFPRO doit respecter et se conformer aux principes de fidélité à l'institution et à d'autres membres. Elle doit agir en toute intégrité et bonne foi, en se conformant aux dispositions des Statuts, du Protocole et d'autres également de la FIFPRO, ainsi qu'aux Statuts et autres règlements de la Division à laquelle ils appartiennent.
- 3) L'objectif principal de toute personne relevant du présent Code de conduite doit être de protéger et d'améliorer les droits des footballeurs et footballeuses professionnels, en veillant à faire prévaloir les intérêts collectifs sur les intérêts individuels.
- 4) Toutes les activités menées par des membres et leurs représentants devront témoigner de respect, fidélité et solidarité vis-à-vis des autres membres de la FIFPRO ainsi que d'autres personnes et organisations associées à la FIFPRO.
- 5) À moins que la situation ne nécessite une approche différente, toutes les informations obtenues par des membres en qualité de représentants de la FIFPRO seront considérées comme confidentielles.
- 6) Par « activité de la FIFPRO », il faut entendre toute activité impliquant - ou organisée par - la FIFPRO, y compris, mais sans s'y limiter, l'Assemblée générale de la FIFPRO, les assemblées générales des Divisions de la FIFPRO, les réunions du Comité directeur de la FIFPRO, les réunions du comité directeur des Divisions de la FIFPRO, les comités de la FIFPRO, ainsi que les comités d'organisations externes au sein desquels la FIFPRO peut nommer des représentants.

## **2. Conduite générale**

- 1) Chacun doit agir de bonne foi et dans le respect d'autrui.
- 2) Chacun doit exercer ses activités dans le respect des droits fondamentaux d'autrui.
- 3) Quiconque lié par le présent Code de conduite :
  - a) s'abstient de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité de toute autre personne ou groupe de personnes par des propos discriminatoires ou désobligeants du fait de la race, de la couleur de peau, de l'appartenance ethnique, de la nationalité, de l'origine sociale, du sexe, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la langue, de la religion, du statut politique ou de tout autre statut, ou pour toute autre motif ;
  - b) protège, respecte et préserve l'intégrité et la dignité personnelle d'autrui, proscrit tout geste ou langage visant à insulter quiconque de quelque manière que ce soit ou à inciter autrui à la haine ou à la violence et s'abstient de toute forme de violence physique ou mentale, de toute forme de harcèlement et de tout autre acte malveillant visant à isoler, à ostraciser ou à porter atteinte à la dignité d'une personne ;

- c) évite tout comportement inapproprié et/ou toute atteinte à l'intégrité, conformément au Règlement des plaintes de la FIFPRO ;
- d) demeure indépendant et préserve l'intérêt général des joueurs avant ses intérêts personnels ;
- e) s'abstient d'offrir, d'accepter ou de recevoir des cadeaux de quelque nature que ce soit ou des faveurs et/ou des avantages, qu'ils aient ou non une valeur financière, susceptibles d'influencer, d'empiéter ou de pouvoir empiéter sur son indépendance au moment de la prise de décision ;
- f) veille à utiliser les fonds distribués par la FIFPRO de manière appropriée.

### 3. Pénalités

Tout contrevenant au présent Code de conduite s'expose aux sanctions prévues par le Règlement des plaintes de la FIFPRO.

*Je soussigné(e) ai lu et approuvé le Code de conduite de la FIFPRO et le Règlement des plaintes de la FIFPRO et je comprends que je suis passible des sanctions prévues par le Règlement des plaintes de la FIFPRO.*

Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Prénom et nom \_\_\_\_\_

Organisation \_\_\_\_\_

Position au sein de l'organisation \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_